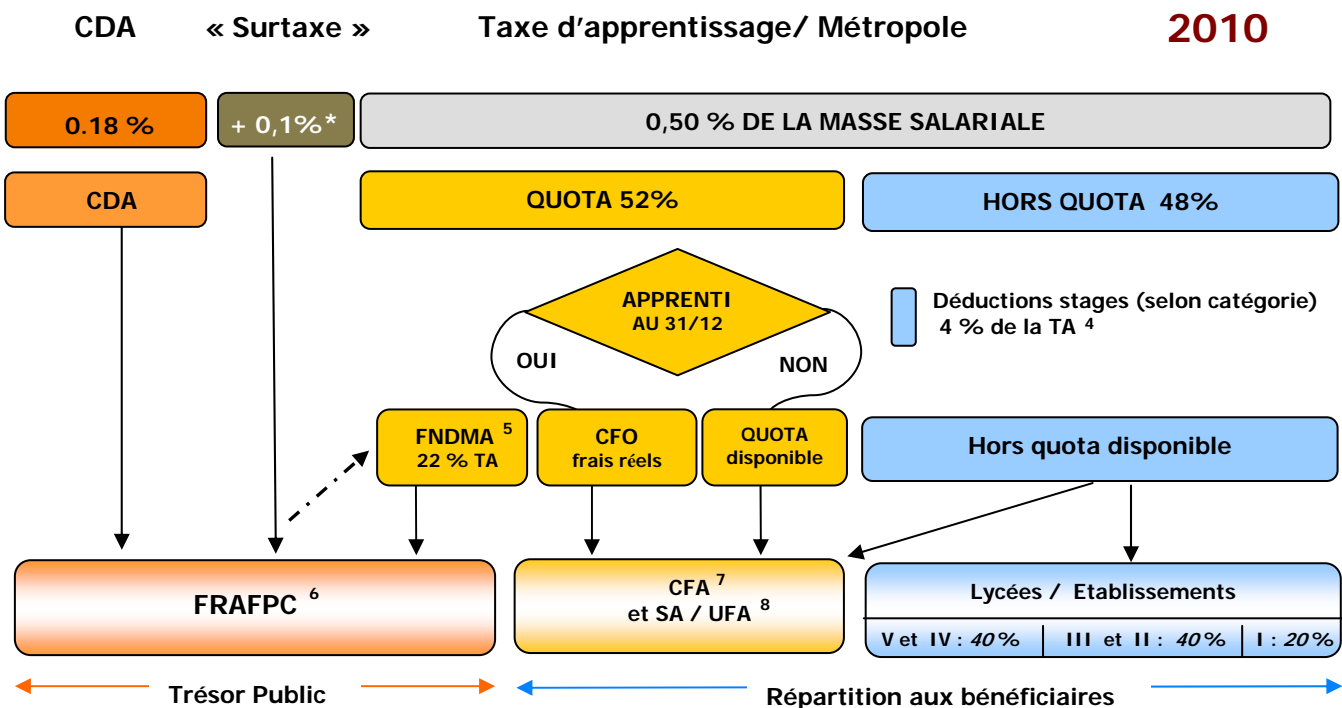


Prévision collecte 2010

- ¹
- La **CDA** est de **0,18%** de la masse salariale
 - Le taux de la Taxe d'Apprentissage est de 0,5% pour la France- métropole et de 0,26% pour l'Alsace – Moselle
 - * **Quota alternance** : Obligation pour les **entreprises de plus de 250 salariés** d'avoir un effectif sous contrat d'alternance (apprentissage, professionnalisation, VIE ...) de 3% en 2009 de l'effectif de l'entreprise.
- En cas de non-respect, il est instauré **une Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage** ⁹ est de **0,1%** de la masse salariale en plus de la Taxe d'apprentissage. Cette « surtaxe » est autonome et destinée aux FNDMA.
- Rappel : les documents **CERFA 2482** et **2486 n'existent plus**.

- Intermédiation obligatoire des OCTA : ²
 - ✓ Les entreprises : ne peuvent plus effectuer des versements directs aux établissements. ont toujours la liberté de choix de l'OCTA et des établissements bénéficiaires ;
 - ✓ Les établissements : ils n'ont plus à émettre des reçus libératoires, doivent figurer obligatoirement sur les listes d'habilitation des préfectures de région.
- Répartition du Hors Quota selon trois niveaux (et non selon barème), **un seul** cumul possible :

•	A	niveau V et IV	(CAP, BEP, Baccalauréats ...)	40 %
•	B	niveau III et II	(BTS, DUT, licence, maîtrise...)	40 %
•	C	niveau I	(BAC + 5, école d'ingénieur ...)	20 %
- Obligation de versement du **CFO**³ - par apprenti présent au 31 décembre dans l'entreprise : **passage aux frais réels de coûts de formation tels que publiés sur les listes des préfectures au 31 décembre 2009**.
- Les subventions en matériel peuvent donner lieu à exonération, l'OCTA procède à la vérification des justificatifs.
- Frais de gestion de l'OCTA obligatoirement pris en partie sur les fonds affectés jusqu'à 1,5 %.



¹ CDA : Contribution au Développement de l'Apprentissage
² OCTA : Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage
³ CFO : Concours Financier Obligatoire
⁴ TA : Taxe d'Apprentissage
⁵ FNDMA : Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage
⁶ FRAFPC : Fonds Régionaux de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle Continue
⁷ CFA : Centre de Formation d'Apprentis
⁸ SA : Section d'Apprentissage / UFA : Unité de Formation par l'Apprentissage
⁹ Surtaxe : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage